



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2020/28

Objet : Budget Primitif 2020 - Subventions aux associations

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2020, examiné par la Commission Finances et Budget du 3 juin 2020.

Le Budget Primitif présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	11 818 027.83	11 818 027.83
Fonctionnement	12 154 721.32	14 345 493.80

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2019 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **2 776 806.35 €** (article R002)
- Déficit d'investissement reporté : **- 4 720 765.56 €** (article R001)

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11 JUIN 2020

ID : 031-213105612-20200610-D_2020_28-BF



- Affectation au compte 1068 (couverture des RAR et du déficit en partie) : - 4 335 466.18 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Madame GREGOIRE, membre du bureau de l'association des parents d'élève de l'école de Montizalguier et de l'association du comité de jumelage, ne participe pas au vote

- D'adopter le Budget Primitif 2020.

- Transmis le
- Affiché le

11 JUIN 2020
11 JUIN 2020

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRÉ

